



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

---

### Référence :

**Durée :** 3 jours

**Tarif :** 195 € HT par jour et par stagiaire (Prix Public)

**Contact :** [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

---

### ❖ Public visé :

- Élus et membres du Comité Social et Économique conformément à l'article L2315-63 du code du travail.

### ❖ Prérequis

- Aucun prérequis

### ❖ Objectifs opérationnels/ Compétences visées

- Permettre la compréhension du fonctionnement de l'instance, et valoriser son rôle d'élu.
- Obtenir une homogénéité dans les méthodes de travail et l'appropriation d'outils et de connaissances permettant aux stagiaires une mise en œuvre immédiate sur le terrain.
- Faciliter l'acquisition des connaissances par l'apport d'éléments théoriques et leur application lors de mises en situation pratiques pendant la formation.

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

1



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ❖ Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître l'ensemble des attributions du CSE et de son fonctionnement issu de la fusion des IRP
- Comprendre et s'appropriier les missions de l'élu au CSE
- Savoir utiliser les moyens et outils du CSE
- Comprendre le fonctionnement et savoir préparer une réunion de CSE
- Se situer au sein de l'instance et adopter une posture professionnelle adaptée
- Savoir animer les réunions du CSE
- Optimiser le fonctionnement des réunions du CSE

### ❖ Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : 3 journées, soit 21 heures
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu : 12
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 8

### ❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES  
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves  
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

2



## FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

### « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

#### ❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance.

En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : [hugo.crimersmois@dohconsultants.com](mailto:hugo.crimersmois@dohconsultants.com)

#### ❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

#### ❖ Prix de la prestation

**Prix : 195€ HT par jour et par stagiaire, soit 585€ HT par stagiaire pour 3 jours**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

***Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l'entreprise.***

***Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise.***

L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

3



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

### ❖ Méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes pédagogiques sont basées sur les échanges : alternance de méthodes expositive, démonstratives et participatives. Les apports théoriques doivent servir à construire des outils, un raisonnement et aider l'élue à situer et adapter son rôle au sein de l'instance.

Le support d'animation, diaporama Powerpoint, permet d'établir un plan et un déroulé cohérent pour l'appropriation des éléments et la construction pédagogique nécessaire pour la réalisation des objectifs.

Les exercices pratiques seront effectués individuellement ou collectivement, et doivent permettre aux stagiaires de disposer des outils nécessaires pour mettre en pratique et maîtriser les règles de leurs fonctions électives.

Les mises en situation seront contextualisées à la situation des élus à partir d'exemples pratiques proposés par le formateur ou les stagiaires.

Les différents exercices pratiques agissent en tant qu'évaluations en cours de formation et permettent ainsi d'adapter le rythme pédagogique au niveau des apprenants. Le formateur pourra, en fonction des situations, adapter la durée et l'approche de certains thèmes qui demanderaient davantage d'explications.

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

4



## FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

### « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

#### ❖ Programme de la formation

	Matin	Après-midi
<b>Jour 1</b>	<b>9h00 – 10h30</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation de chacun pour exprimer vos attentes</li><li>- Le CSE</li></ul> <b>10h45 – 12h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'organisation entre vous</li><li>- Gestion des heures de délégation</li></ul>	<b>13h45 – 15h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le règlement intérieur</li><li>- Les budgets des CSE</li></ul> <b>15h30 – 17h00</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rôle et fonction des secrétaires et trésoriers des CSE</li><li>- Convocation des réunions au CSE</li><li>- Ordre du jour</li></ul>
<b>Jour 2</b>	<b>9h00 – 10h30</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réclamations individuelles</li><li>- Exercice pratique</li></ul> <b>10h45 – 12h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préparation aux réunions</li><li>- Déroulement des réunions</li></ul>	<b>13h45 – 15h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil pour avoir une bonne posture lors des réunions</li></ul> <b>15h30 – 17h00</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Communications aux salariés</li><li>- Le procès-verbal</li></ul>
<b>Jour 3</b>	<b>9h00 – 10h30</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Financement des expertises</li></ul> <b>10h45 – 12h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les consultations récurrentes</li></ul>	<b>13h45 – 15h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion entre vous</li></ul> <b>15h30 – 17h00</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Synthèse et conclusion</li></ul>

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

5



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

- Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : [michel.enguelz@inacs.fr](mailto:michel.enguelz@inacs.fr)

### ❖ Moyens pédagogiques et techniques

#### ➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

#### ➤ Modalités d'adaptation pédagogique

- Répartition pédagogique : 50 % de pratique, 50 % d'apports théoriques
- Participation active des participants
- Exercices pratiques, mises en situation
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation
- Mises en situation répétées et coaching des participants

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

6



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ➤ **Matériel nécessaire pour la formation en présentiel**

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

### ➤ **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

### ❖ **Modalités de suivi et d'évaluation**

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr) dans la rubrique « inscription ».

### ➤ **Évaluations formatives en cours de formation**

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être).
- Chaque matin en début de journée, il est procédé à une « réactivation de mémoire », forme d'évaluation sur l'acquisition des connaissances de la veille et suivi cohérent du déroulé pédagogique.

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

7



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ➤ **Évaluation sommative fin de formation**

- Quiz interactif individuel de fin de stage sur le téléphone.  
Contexte ludique  
25 questions portant sur les aspects et éléments généraux vus lors de la formation.  
Objectif : obtenir au moins 13 bonnes réponses  
Correction collective – Débriefing - Remédiations

### ➤ **Exercices pratiques /Cas pratiques**

- Travail et exercices autour du règlement intérieur du CSE  
Deux cas possibles : Mise à jour à partir du règlement existant, ou  
Élaboration d'une trame possible de création du document.
- Exercice pratique : création d'un outil de suivi des heures de délégation prises, reportées et mutualisées (travail sur Excel).
- Exercice pratique de rédaction et formulation des questions pour création d'un ordre du jour de CSE.
- Exercice pratique : préparation d'un plan d'action communication (réflexion collective, choix des thèmes, répartition des tâches, calendrier mise en place).
- Possibilité d'intégrer un exercice de mise en situation sur l'assistance à salarié lors d'un entretien à sanction.
- Possibilité d'intégrer un exercice de mise en situation : simuler une réunion de CSE.

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

8



# FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

## « Formation économique obligatoire du Comité Social Économique (3 jours) »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

### ➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la satisfaction et du ressenti général individuel des apprenants : exercice avec post-it (Métaplan) – expression des points positifs et axes d'amélioration à mettre en place – Analyse globale
- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire INACS remis au stagiaire à la fin de la formation
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire INACS envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail

### Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS

**Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services**

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

9